

BULLETIN MUNICIPAL

JANVIER 2014



CARAGOUCES

HAUTE GARONNE

Chères Caragoudaises, chers Caragoudais,

La publication de notre bulletin municipal marque traditionnellement le début de l'année nouvelle. Sans s'attarder sur la mélancolie du temps qui passe, il nous permet de revenir sur les décisions, les actions, les réalisations qui ont marqué la vie communale au cours des derniers mois.

Sur le plan général, 2013 nous laissera le souvenir d'une année économiquement compliquée. Malgré les difficultés rencontrées, il convient de relativiser au regard des situations dans lesquelles se débattent bien des parties du monde.

+++++

Après de longs mois d'études, les travaux de construction de la nouvelle mairie et de réhabilitation de la salle des fêtes ont commencé en 2013.

2014 verra la fin de ces chantiers ; nous pourrons bientôt disposer d'un nouveau bâtiment municipal, plus fonctionnel et plus adapté aux services à rendre à la population. La salle des fêtes, grâce, entre autres, à de nouvelles ouvertures, sera conforme aux normes d'aujourd'hui. La partie sanitaire, entièrement neuve, remplacera avantageusement le dispositif précédent. L'ancienne salle du conseil municipal sera destinée aux activités associatives.

+++++

Depuis le premier janvier dernier, notre communauté de communes, Cœur Lauragais, se compose de 27 communes. Ce nouveau regroupement correspond mieux à notre géographie et à la logique de notre bassin de vie. Cœur Lauragais sera, fort de ses nouveaux atouts, mieux à même d'apporter les services que nous attendons.

+++++

Au fil des pages qui suivent, vous découvrirez des informations sur nos associations. Je veux ici souligner leur rôle indispensable dans l'animation de notre commune, même si les travaux en cours nous ont privés de plusieurs manifestations. Merci à tous les responsables et bénévoles qui s'impliquent ainsi au bénéfice de la vie au village.

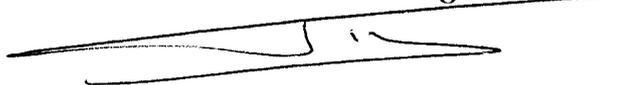
+++++

Au nom du conseil municipal, je vous souhaite, à toutes et à tous, une bonne année 2014.

Bonne lecture.

Jean-Louis Cancian

Maire de Caragoudes



SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL EN 2013

Vendredi 18 janvier

Remise en état de l'appartement de l'ancienne école : par délibération, le conseil décide de confier la rénovation complète de l'installation électrique à l'entreprise INEO et la réfection des peintures et papiers peints à l'entreprise FONTORBES.

Les dépenses engagées dans le cadre de cette remise en état se présentent ainsi :

8 068,55 € HT pour le remplacement des fenêtres,

7 973,01 € HT pour la nouvelle installation électrique,

14 259,66 € HT pour les peintures et papiers peints.

Il conviendra d'ajouter les frais d'isolation pour le grenier de ce bâtiment qui vient d'être nettoyé avec la participation des élus. Le remplacement du système d'assainissement, décidé en 2012, interviendra prochainement.

La communauté de communes Cœur Lauragais travaille actuellement à la future intégration, prévue au 1^{er} janvier 2014, des communes de Caraman, Lanta, Saint Pierre de Lages, Sainte Foy d'Aigrefeuille et Valesvilles. .

Le remplacement complet du plafond de la salle du conseil (y compris l'isolation) a été réalisé récemment par l'entreprise DEROSIN.

Le début d'année voit la parution du bulletin municipal. Tiré à 125 exemplaires, ce document, indispensable à l'information des administrés, sera prochainement distribué aux familles par les membres du conseil.

Le conseil veille à la préparation de la cérémonie de vœux qui aura lieu dimanche 20 janvier 2013.

Vendredi 21 février

M. Gachet, architecte, a remis le rapport d'analyses concernant les diverses offres de service en vue de la construction de la nouvelle mairie et de la réhabilitation de la salle des fêtes. Le conseil valide les choix proposés par la commission d'appel d'offre. Les 11 lots composant cette opération sont attribués comme suit :

- **lot N° 1 : VRD- ESPACE VERT** à l'entreprise NEROCAN, total : 28 538, 15 € HT

mairie 18 677, 19 € HT

salle des fêtes 6 724, 58 € HT

variante 3 136, 38 € HT

- **lot N° 2 : GROS OEUVRE** à l'entreprise NEROCAN, total : 72 370, 34 € HT

mairie 68 261, 02 € HT

salle des fêtes 2 141, 31 € HT

variante 1 968, 01 € HT

- **Lot 3 : COUVERTURE ET BAC ACIER** à l'entreprise NEROCAN, total : 32 917, 12 € HT
mairie 31 741, 82 € HT
variante 1 175, 30 € HT

- **Lot 4 : MENUISERIE EXTERIEURE** à l'entreprise RBL, total : 45 120, 00 € HT
mairie 16 100, 00 € HT
salle des fêtes 7 300, 00 € HT
variante 21 720, 00 € HT

- **Lot 5 : MENUISERIE INTERIEURE** à l'entreprise RBL, total : 20 540, 00 € HT
mairie 17 430, 00 € HT
salle des fêtes 3 110, 00 € HT

- **Lot 6 : PLATRIERIE – CLOISONNERIE** à l'entreprise PAGES, total : 23 131, 51 € HT
mairie 12 965, 25 € HT
salle des fêtes 5 110, 00€ HT
variante 5 056, 26 € HT

- **Lot 7 : ELECTRICITE** à l'entreprise ALBAREDE, total : 17 776, 27 € HT
mairie 15 810, 98 € HT
variante 1965, 29 € HT

- **Lot 8 : PLOMBERIE** à l'entreprise MOYNET, total : 8 949, 57 € HT
mairie 8 949, 57 € HT

- **Lot 9 : CARRELAGE** à l'entreprise MONTAUBAN CARRELAGE, total : 14 559, 79 € HT
mairie 13 561, 54 € HT
variante 998, 25 € HT

- **Lot 10 : PEINTURE** à l'entreprise SARL XIVECAS, total : 12 053, 64 € HT
mairie 7 193, 54 € HT
variante 4 860, 10 € HT

- **Lot 11 : ENDUITS** à l'entreprise RAVALEMENT 2000, total : 15 310, 96 € HT
mairie 4 938, 10 € HT
salle des fêtes 10 372, 86 € HT

TOTAL MAIRIE :	215 629, 01 € HT
TOTAL SALLE DES FETES :	34 758, 75 € HT
TOTAL VARIANTE :	40 879, 59 € HT
TOTAL GENERAL :	291 267, 35 € HT

Le budget 2013 du département de la Haute-Garonne présente des modifications notables dans l'attribution des subventions aux communes. L'ensemble des aides sera plus limité : nombre plafonné d'opérations retenues, taux de subventions sensiblement diminués.

M. François Irla, délégué SIPOM, présente un compte rendu détaillé du dernier conseil syndical de ce regroupement intercommunal de gestion des ordures ménagères. La taxe correspondante, payée par tous les propriétaires (foncier bâti), ne devrait pas varier par rapport à 2012.

M. Marcel Marchant apporte une information complète sur les services fournis aux agents territoriaux par le CNAS (comité national d'aide sociale). Pour les agents exerçant sur plusieurs communes, une convention doit être signée entre ces dernières afin de couvrir la dépense.

Vendredi 15 mars

Afin de couvrir les dépenses prévues pour la construction de la nouvelle mairie et la rénovation de la salle des fêtes, le conseil décide de recourir à l'emprunt auprès de la caisse régionale de crédit agricole. Deux prêts sont retenus :

- un prêt à long terme d'un montant de 120 000 € au taux de 3,40 %, prévu sur une durée de 10 ans, remboursable par échéances trimestrielles constantes.

- un prêt relais, utilisé dans l'attente du versement des subventions et du fonds de compensation de la TVA, de 220 000 € au taux de 2,30 %, prévu sur une durée de 2 ans.

Dans les deux cas, il convient de prévoir des frais de dossier : 0,10% du montant.

Le conseil charge M. le Maire de procéder à la signature de toutes les pièces nécessaires à la validation de ces prêts.

Le conseil syndical du SIVUSEM a adopté dernièrement la modification des rythmes scolaires : à partir de la rentrée de septembre 2013, la semaine scolaire se déroulera sur quatre jours et demi. Cette modification entraîne une augmentation des charges de fonctionnement : en 2013, le coût par élève s'élève à 1373 €/an. L'Etat a prévu d'indemniser les collectivités ayant la compétence scolaire : un questionnement subsiste quant aux modalités de versement et à leur pérennisation.

La rénovation de l'appartement de l'ancienne école est en cours. Le point est fait sur les travaux réalisés. Pour parfaire cette opération, le conseil décide de charger l'entreprise Fontorbes de la remise en état de l'ensemble des volets de ce bâtiment pour un devis de 4 244,10 € HT.

Vendredi 12 avril

Adoption à l'unanimité du compte administratif 2012.

Les taux d'imposition ne sont pas modifiés :

- taxe d'habitation : 9,57

- taxe foncier bâti : 9,96

- taxe foncier non bâti : 61,97

Le budget 2012, adopté à l'unanimité, présente la vue d'ensemble suivante :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	186 585 €	186 585 €
Investissement	419 224 €	550 053 €

Monsieur le Maire présente au conseil une délibération pour un circuit de randonnée pédestre empruntant la voie communale n° 9 et le chemin rural n° 8. Le conseil donne un avis favorable mais demande de signaler la proximité de territoires de chasse.

Par délibération, le conseil donne un avis favorable à la fixation du nombre de délégués au conseil de communauté de Cœur Lauragais, à compter du 1^{er} janvier 2014 et jusqu'au renouvellement des conseils municipaux, suite à l'intégration des nouvelles communes. Le nombre de délégués sera de 2 par commune.

Après le renouvellement des conseils municipaux de 2014. Le nombre de délégués sera calculé au prorata du nombre d'habitants des communes membres de Cœur Lauragais (7 délégués pour Caraman, 6 pour Sainte Foy d'Aigrefeuille, 5 pour Lanta, 3 pour Auriac sur Vendinelle, 2 pour le Bourg Saint Bernard, 2 pour Saint Pierre de Lages et un seul délégué pour toutes les autres communes).

Vendredi 7 juin

Par délibération, le conseil approuve la proposition d'extension du périmètre du syndicat intercommunal pour le transport des personnes âgées accueillant ainsi les communes de Francon, Mont-De-Galie et Vaudreuille.

Les nombreuses précipitations de l'hiver et du printemps derniers ont retardé notablement les travaux conduits dans le cadre du pool routier 2011-2012. Le programme prévu pour la commune de Caragoudes s'est terminé récemment par la réfection de la couche de roulement effectuée sur la voie communale n° 10 (village).

Sur les voies communales, le premier passage d'épaveuse a été effectué fin mai. Le pôle routier est intervenu pour le débroussaillage des routes départementales dans le cadre d'un nouveau programme respectant les normes environnementales.

Les travaux de construction de la nouvelle mairie ont démarré dernièrement. Le conseil prend connaissance du compte rendu de la première réunion de chantier.

M. Bernard Cavalli, sonneur de cloches, a émis le vœu suivant : il souhaite ne plus percevoir l'indemnité correspondant à sa charge (250 euros par an). Le conseil décide de ne rien modifier pour l'exercice 2013, le budget étant d'ores et déjà adopté. Pour la suite, une réflexion est lancée incluant une recherche nécessaire d'informations sur le plan réglementaire. Au vu des éléments apportés, le conseil sera prochainement appelé à délibérer sur ce sujet.

Mme Edith Genssler, Présidente du foyer rural, informe le conseil du souhait de cette association de création d'une bibliothèque dans la salle actuelle du conseil municipal, dès que la nouvelle mairie sera utilisable. Le conseil donne son accord pour cette destination future tout en permettant également la mise à disposition de ce local aux autres associations communales, notamment pour leurs réunions respectives.

M. et Mme Poujoules, propriétaires au lieu-dit « Cabanial », souhaitent acquérir une partie de la voie communale n° 20. Cette partie ne dessert que leur propriété. Le conseil donne un accord de principe et charge M. le Maire de regrouper toutes les informations nécessaires sur les conditions, en particulier réglementaires, d'une telle transaction.

Le service patrimoine des archives départementales a visité récemment l'église de Caragoudes. Le compte rendu précisant les éléments notables de ce bâtiment est disponible en mairie.

Mme Muriel Bergé-Nguyen souligne les difficultés d'utilisation d'Internet pour les habitants du hameau de Falgayrac, le débit par réseau cuivre desservant l'ADSL paraissant limité. M. Le Maire précise que le réseau télécom est trop souvent l'objet de coupures.

Vendredi 19 juillet

L'appartement communal dit de l'ancienne école est vacant depuis le 1^{er} septembre 2012, les opérations de rénovation le concernant sont terminées. Le conseil prend connaissance de la demande de location formulée, auprès de M. le Maire, par Mme Emmanuelle Delon pour occuper ce logement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents (6 pour, 4 contre), décide de louer cet appartement communal à Mme Emmanuelle Delon, fixe le prix mensuel de ce loyer à 700 € (sept cents euros), dit qu'un dépôt de garantie d'un montant égal à un mois de loyer sera demandé au locataire à la signature du contrat de location et donne pouvoir à M. le Maire pour la signature de ce contrat, avec caution solidaire, entre la commune et Mme Emmanuelle Delon.

Concernant les travaux de construction de la nouvelle mairie, le conseil prend connaissance du compte rendu de la dernière réunion de chantier. Le chantier sera arrêté début août et reprendra début septembre, après la fête locale.

Le conseil prend connaissance des décisions prises au cours de diverses réunions intercommunales : SIPOM, CŒUR LAURAGAIS, SIEMN.

M. François Irla souhaite la disparition du point de dépôt de déchets verts communaux situé en bordure de la voie communale n°10. Le conseil décide d'étudier des solutions alternatives, en particulier le transport vers la déchèterie de Caraman ou le broyage mécanique.

Vendredi 8 novembre

Par délibération, le conseil approuve la décision modificative n°1 du budget 2013 : il s'agit de permettre d'assurer le paiement des premières échéances trimestrielles correspondant aux emprunts contractés dans le cadre de la construction de la nouvelle mairie, en l'occurrence les versements de 3562,79 € (emprunt à long terme) et de 1279,06 € (prêt relais). Cette modification prend également en compte le rachat, pour l'euro symbolique, des parcelles, appartenant à l'association foncière jusqu'à sa dissolution.

Le prestataire, Perret Bureautique, chargé de l'entretien du photocopieur, nous signale l'indisponibilité prochaine des pièces de rechange destinées à cet appareil. Le conseil décide, après comparaison de devis, de choisir la formule : location avec contrat d'entretien auprès de la société Perret Bureautique pour un coût annuel de 685,35 €.

Par délibération, le conseil décide d'adhérer au contrat groupe assurance statutaire proposé par le centre de gestion. Les cotisations sont fixées à 5,85 % (agent CNRACL) et 1,29 % (agent IRCANTEC) à appliquer aux masses salariales correspondantes. La dépense annuelle, prévue pour couvrir ces garanties, s'élève à environ 500 €.

Après une visite du site, le conseil prend connaissance de l'avancement des travaux de construction du nouveau bâtiment mairie. M. le Maire remercie les membres de la commission travaux : Mme Anne Laurent, MM. Jean-Jacques Claret, Marcel Marchant, Yvon Puybusque, pour leur implication dans le suivi attentif des opérations. Suite aux devis proposés pour le déplacement de la cabine téléphonique, le conseil décide de ne pas donner suite à ce projet.

Le syndicat d'électricité a récemment modifié le réseau de distribution sur le secteur Pibouls Engras. Les travaux ont été réalisés dans de bonnes conditions. Il reste cependant à procéder à l'enlèvement des anciens pylônes.

Le pôle routier a effectué divers travaux sur les routes départementales qui traversent notre commune : renforcement du pont sur RD11 (Saune), remise en état de plusieurs parapets, pose de bordures de virage, passage d'épareuse.

En vue d'améliorer la destruction des déchets verts et branchages lors de l'entretien des parties communales, le conseil décide d'équiper la commune d'un broyeur de végétaux. Il est également décidé de procéder à l'achat d'une tronçonneuse.

M. le Maire informe le conseil des demandes d'éclairage public concernant les secteurs « village » et « hameau de Falgayrac ». Le SDEHG (syndicat d'électricité), maître d'œuvre en la matière, sera saisi pour une étude préalable technique et financière. Le conseil, au vu de ces éléments, sera ultérieurement appelé à se prononcer.

En 2014, les élections municipales auront lieu les 23 et 30 mars, les élections européennes se dérouleront le 25 mai.

Vendredi 13 décembre

Par délibération, le conseil approuve la décision modificative n°2 du budget 2013, prévoyant le versement des deuxièmes échéances trimestrielles correspondant aux emprunts contractés dans le cadre de la construction de la nouvelle mairie, soit 2553 € en section d'investissement et de 2264 € en section de fonctionnement. Cette modification prend également en compte la décision du trésor public de surseoir à l'affectation du reliquat (11639 €) de l'association foncière au chapitre recettes de la comptabilité communale. Le budget 2014 sera adopté à la suite des élections municipales.

Par délibération, le conseil approuve le paiement de l'indemnité de conseil attribuée au receveur municipal au titre de l'année 2013, correspondant à une somme de 176,69 €, toutes charges comprises.

M. Bernard Cavalli, sonneur de cloches, souhaite continuer d'apporter ce service à titre bénévole. Sa demande écrite a été adressée à M. le Maire. Après en avoir délibéré, le conseil accepte sa proposition (5 voix pour, 2 voix contre). Cette modification sera appliquée à partir du premier janvier 2014.

Afin de compléter le matériel destiné à l'entretien des espaces verts, le conseil décide l'achat d'une tronçonneuse (359,10 €), d'un broyeur de végétaux (1097,10 €) et d'un ensemble de sécurité (400,49€), auprès de CLARET motoculture, M. Jean-Jacques Claret ne participant pas à cette prise de décision.

Le conseil prend connaissance de l'état d'avancement des travaux et des modifications apportées au projet initial : plafond coupe-feu pour nouveau bâtiment, peintures pour avant-toit de l'ancien bâtiment et mur de clôture. Pour terminer le chantier, la place située devant ce bâtiment communal sera entièrement rénovée (finition enrobé).

ETAT CIVIL 2013

Naissance

Margaux RAFFIN

10 novembre

Mariage

Laure BARBAT et Laurent BERTONI

07 septembre

Décès

Michel CAZES

14 mars

Huguette SENAND épouse RASCAGNERES

28 août

LES NOUVEAUX CARAGOUDAIS

M. BRACHET, Mme LE CHARTIER

Les Ouliers

Famille BRICE

Le Village

Famille DELON

Ancienne école

Famille FERNANDEZ MARSHALL

En Poussac

M. MAURAN, Mme SEGERS

Falgayrac

Famille MINEO

Le Village

Famille SABATIER

Le Village

Famille VEAU

En Poussac Grand

INFORMATIONS PRATIQUES

Secrétariat de mairie :

Les jours et heures d'ouverture de la mairie sont les suivants :

- le mardi : permanence de 15 heures à 19 heures,
- le vendredi : permanence de 9 heures à 12 heures,
(hormis les jours fériés).

Tél. : 05.61.83.79.06 Courriel : mairiecaragoudes@orange.fr

Ramassage des ordures ménagères :

- La collecte des ordures ménagères a lieu le LUNDI MATIN. Déposez vos ordures le dimanche soir, de préférence.
- Quand un lundi est un jour férié, la tournée de remplacement a lieu le mardi matin. Dans ce cas seulement, nous vous conseillons de sortir vos ordures le lundi soir.
- Des bacs de collecte sélective sont mis à votre disposition sur la place du village :
 - les emballages ménagers recyclables,
 - le verre,
 - le papier,
 - le textile propre dans une poche ainsi que les chaussures (usagés ou pas).

Ramassage des objets encombrants ferreux :

En 2014, la collecte des objets encombrants ferreux aura lieu :

- le mardi 02 décembre

Inscrivez-vous, à la mairie avant le mardi 25 novembre pour le ramassage.

Liste des objets pouvant être enlevés :

gazinières, réfrigérateurs, meubles en fer, sommiers métalliques, tout autre objet en fer.

Attention !

Les gravats ou matériaux de démolition, le bois, le plastique, les matelas ne seront pas enlevés.

Déchèterie :

La commune de Caragoudes faisant partie du **SIPOM**, vous pouvez vous débarrasser de vos objets encombrants en les apportant à la déchèterie de Caraman.

Tél. : 05.61.81.43.79

Jours et heures d'ouverture (sauf jours fériés) : mardi, jeudi, mercredi, vendredi et samedi, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.

Recensement dans le cadre de la Défense Nationale :

Tous les **Français atteignant l'âge de seize ans** doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Aux termes d'un décret du 29 mars 2002, (paru au Journal Officiel du 3 avril 2002), ils disposent d'un **délaï de trois mois**, à compter de leur date anniversaire, pour accomplir cette démarche, **indispensable pour établir un dossier de candidature à un examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.**

Prêt de la salle des fêtes :

La salle des fêtes peut être louée à toute personne de la commune qui en fait la demande.

Les conditions sont les suivantes :

- déposer sa demande en mairie au moins trois mois avant la date retenue,
- fournir une attestation d'assurance responsabilité civile afin de couvrir les dommages éventuels,
- verser une caution de 305 € dans tous les cas,
- signer une convention d'utilisation rappelant les conditions du prêt,
- les frais de fonctionnement demandés sont définis dans le tableau ci-dessous :

ETE 1/05 au 31/10	40 €
HIVER 1/11 au 30/04	60 €

NB : La salle de fêtes ne sera pas disponible en période de travaux.

NUMÉROS ET LIENS UTILES

❶ Urgences 112 (téléphone mobile)

SAMU → 15

GENDARMERIE → 17

POMPIERS → 18

❷ Communauté de communes CŒUR LAURAGAIS

7 avenue du 8 mai - 31460 Caraman

- Tél 05 62 18 42 80

- Fax 05 61 80 87 96

www.coeur-lauragais.fr

❸ Ecoles du SIVUSEM (Tarabel)

- école maternelle : Tél. 05 61 83 28 88

- école élémentaire : Tél. 05 61 83 16 70

❹ Eau potable SIEMN (syndicat des eaux de la Montagne Noire)

Zone d'activité de Lourman - 31460 Mauréville

- Tél. 05 62 18 62 62

- Fax 05 62 18 62 63

- www.i-emn.fr

❺ Ordures ménagères SIPOM (syndicat pour les ordures ménagères)

Chemin de la Pomme - 31250 Revel

- Tél. 05 62 71 22 83

- www.sipom.fr

- www.trifyl.fr

❻ Trésor Public

23, cours Alsace Lorraine - 31460 Caraman

Tél. 05 61 83 10 64

❼ Collège enseignement secondaire

Avenue de Revel - 31460 Caraman

Tél. 05 62 18 82 50

❽ Gendarmerie Nationale

Route Villefranche - 31460 Caraman

Tél. 05 62 18 70 10

❾ Centre de secours (pompiers)

Boulevard Galliéni - 31460 Caraman

Tél. 05 61 83 18 98

❿ EDF Accueil

- ERDF Dépannage urgence 24h/24 7j/7

Tél. 0972 675 031

- ERDF Accueil raccordement Electricité

Tél. 0810 203 835

Site officiel de l'administration française : www.service-public.fr

10+5



■ La carte nationale d'identité est valide 15 ans à compter du 1^{er} janvier 2014

L'État simplifie vos démarches

A compter du 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne:

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Inutile de vous déplacer dans votre mairie

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ACCES AU DROIT

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR LAURAGAIS



PERMANENCES DES AVOCATS EN CONSULTATION GRATUITE
ANNEE 2014

Du 09 janvier au 06 novembre 2014
Permanences de 10 heures à 12 heures

Au siège de la Communauté de Communes
CŒUR LAURAGAIS
7, AVENUE du 8 mai 1945
31460 - CARAMAN

Jeudi 09 janvier	Me Daniel DUCO
Jeudi 06 mars	Me Patricia BOLDRINI
Jeudi 15 mai	Me Dédji KOUNDE
Jeudi 03 juillet	Me Daniel DUCO
Jeudi 04 septembre	Me Patricia BOLDRINI
Jeudi 06 novembre	Me Dédji KOUNDE

Pour prendre rendez-vous,

contacter la Communauté de Communes Cœur Lauragais au
05.62.18.42.80 du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 12 heures e
de 13 heures 30 à 17 heures.



ÉLECTIONS MUNICIPALES

COMMUNE DE MOINS DE 1 000 HABITANTS

Le mode de scrutin ne change pas : les conseillers municipaux sont élus au scrutin plurinominal majoritaire. Vous pourrez voter pour des candidats qui se présentent individuellement ou par liste. Il vous sera possible d'ajouter ou de retirer des noms sur un bulletin de vote (panachage). Les suffrages seront dans tous les cas décomptés individuellement.

Contrairement aux précédentes élections municipales, il n'est plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate.

La liste des personnes candidates dans votre commune sera affichée dans votre bureau de vote. Si vous votez en faveur d'une personne non candidate, votre voix ne comptera pas.

Si vous votez à la fois pour des personnes candidates et des personnes non candidates, seuls les suffrages en faveur des personnes candidates seront pris en compte.

Vous n'élirez pas de conseillers communautaires. Seront conseillers communautaires le ou les conseillers municipaux de votre commune figurant en premier dans un tableau qui classera en tête le maire, puis les adjoints, puis les conseillers municipaux selon le nombre de suffrages qu'ils auront recueillis.

Lors des élections de mars 2014, vous devrez présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter, quelle que soit la taille de votre commune, et non plus seulement dans les communes de 3 500 habitants et plus.

Nouveau :

- Présentation d'une pièce d'identité pour voter
- Déclaration de candidature obligatoire



ÉLECTIONS MUNICIPALES

COMMUNE DE 1 000 À 3 499 HABITANTS

Le mode de scrutin change dans votre commune. Les conseillers municipaux ne sont plus élus au scrutin majoritaire comme lors des élections municipales de 2008 mais au scrutin de liste bloquée.

Contrairement aux précédentes élections municipales, vous ne pouvez plus ni ajouter de noms ni en retirer : le panachage n'est plus autorisé. Vous votez en faveur d'une liste que vous ne pouvez pas modifier. Si vous le faites, votre bulletin de vote sera nul.

Vous élirez également un ou plusieurs conseillers communautaires. Au moment du vote, vous aurez comme avant un seul bulletin de vote mais y figureront deux listes de candidats. Vous ne votez qu'une fois pour ces deux listes que vous ne pouvez séparer.

Le bulletin de vote comportera la liste des candidats à l'élection municipale et la liste des candidats à l'élection des conseillers communautaires. Les candidats au siège de conseiller communautaire sont obligatoirement issus de la liste des candidats au conseil municipal.

Lors des élections de mars 2014, vous devrez présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter, quelle que soit la taille de votre commune, et non plus seulement dans les communes de 3 500 habitants et plus.

Nouveau :

- Présentation d'une pièce d'identité pour voter
- Déclaration de candidature obligatoire
- Impossibilité de voter pour une personne non candidate
- Interdiction du panachage - changement de mode de scrutin
- Election des conseillers communautaires



ÉLECTIONS MUNICIPALES

COMMUNE DE 3 500 HABITANTS ET PLUS

Le mode de scrutin ne change pas pour les élections municipales.

Les conseillers municipaux sont élus, comme avant, au scrutin de liste bloquée. Vous votez en faveur d'une liste que vous ne pouvez pas modifier.

Vous élirez également un ou plusieurs conseillers communautaires. Au moment du vote, vous aurez comme avant un seul bulletin de vote mais y figureront deux listes de candidats. Vous ne votez qu'une fois et pour ces deux listes que vous ne pouvez séparer.

Le bulletin de vote comportera la liste des candidats à l'élection municipale et la liste des candidats à l'élection des conseillers communautaires. Les candidats aux sièges de conseiller communautaire sont obligatoirement issus de la liste des candidats au conseil municipal.

Nouveau :

- Election des conseillers communautaires



ÉLECTIONS MUNICIPALES

Votez : un geste citoyen

Histoire : monographie de Caragoudes en 1885

A partir du 19^{ème} siècle, sont rédigées des monographies communales. Elles proposent une description des communes présentant divers aspects de la vie à l'époque. Nous vous proposons de parcourir quelques extraits de la monographie de Caragoudes.

Ce texte, datant de 1885, fut écrit par Madame Baurès Saint Joseph, institutrice à Caragoudes. Vous pouvez éventuellement consulter l'intégralité de ce document auprès des archives départementales de la Haute-Garonne, y compris sur internet.

« La commune de Caragoudes est bordée, à l'est par les communes de Ségreville et Tountens, à l'ouest par celles de Tarabel et Mauréville, au sud par Mourvilles-Basses et Saint Germier, au nord par la commune de Caraman et une partie de celle de Mauréville. La superficie de la commune est de 831 hectares... »

« La plus grande partie de la commune est formée par un plateau entre la rive gauche de la Saune et les coteaux qui, au sud, la séparent de Mourvilles-Basses. Le sol se relève vers le sud-est et devient très accidenté dans le quartier de Falgayrac. Il n'y a point de montagnes mais seulement des coteaux formés par des rochers argilo-calcaires qui fournissent de mauvais moëllons. Il a fallu recourir aux carrières des communes voisines pour la construction de la nouvelle maison d'école... »

HAUTE-GARONNE

Appondissement de
VILLEFRANCHE

Canton de Caraman

Commune

de

CARAGOUDES

« La belle vallée de la Saune produit toutes sortes de grains et de fourrages. Elle est généralement très fertile. La Saune prend sa source dans la commune du Vaux. Elle traverse la partie septentrionale de Caragoudes, de l'est à l'ouest, et va se jeter dans l'Hers à Fonsegrives, après un parcours de 32 kilomètres. Il serait difficile de parler de son débit, attendu qu'elle est à sec une partie de l'année. Elle sort quelquefois de son lit pour se répandre dans la plaine. Ses débordements sont devenus beaucoup plus rares, depuis que son cours a été rectifié et la rivière endiguée... »

« Les eaux potables sont fournies par des sources et des puits. Elles sont très salubres mais pas abondantes, de sorte que dans des temps de sécheresse prolongée on trouve quelques difficultés à abreuver le bétail... »

« Le climat est tempéré, le vent du sud-est, dit vent d'autan, est très fréquent, très violent, et parfois très nuisibles aux moissons et aux arbres fruitiers... »

« Le climat est très sain, les maladies endémiques y sont inconnues, le pays est très salubre... »

COMITE DES FETES DE CARAGOUDES

Chers Caragoudais, chères Caragoudaises,

Peu d'occasions de pouvoir vous rencontrer ou de pouvoir échanger, mais c'est bien lors de notre fête locale que nous nous retrouvons tous ensemble.

Cette année encore de nouvelles innovations ont été mises en place avec une agréable réussite...

Le Père Noël, qui n'a pas fait exception à la règle, a récompensé les jeunes Caragoudais et Caragoudaises. A la date de remise de ces fameuses récompenses, le spectacle était bien là. Pas celui attendu, mais tout aussi magique, la neige ! Cela ne nous a pas découragés, et nous nous sommes réchauffés autour d'un verre de vin chaud et de galettes. Le spectacle de bulles prévu a donc dû être reporté au mois de Mars.

En raison du début des travaux effectués autour de la salle des fêtes et pour des raisons de sécurité, le traditionnel loto du printemps n'a pas eu lieu. Nous avons fait le maximum pour que se déroule la fête locale. La fête locale n'a pas dérogé à la règle en réunissant toujours plus de fidèles. Le loto s'est déroulé le jeudi soir en mettant en valeur des produits locaux.

Cette année encore l'orchestre « Alain Bringay » a fait danser de nombreuses personnes. 2014 marquera la 10ème année de leur venue. Peut-être une surprise.

Nouveauté le samedi, avec toutes les animations en extérieur, ainsi que le repas. Grâce à un temps clément mais aussi à l'interdiction pour les véhicules de traverser le village, petits et grands ont pu en profiter au maximum.

Autre nouveauté du samedi, un orchestre bandas « L'entraîn Narbonnais » qui a rythmé le repas moules frites préparé par le traiteur « Pépito ». Suite au repas, c'est la disco-mobile « Podium Délire » qui a terminé la soirée pour notre plus grand plaisir.

Pour le dernier jour de fête, suite à la messe, nous nous sommes retrouvés autour d'un apéritif afin de clore ces 4 jours de festivités. L'après-midi a été consacré au démontage et rangement. Tous les bras étaient les bienvenus afin de nous aider pour ce travail.

Voilà une année de fêtes résumée en quelques lignes, une année passée si vite. Nous allons tout mettre en œuvre afin de vous proposer en cette nouvelle année de nouvelles animations. Si vous avez de nouvelles idées ou suggestions, nous vous attendons nombreux à **l'assemblée générale le vendredi 24 janvier à 21h.**

Toute l'équipe du Comité des fêtes se joint à moi pour vous
souhaiter une excellente année 2014 !

FOYER RURAL DE CARAGOUDES

L'année 2013 a débuté par l'après-midi d'échanges de vœux avec cadeaux, neige et ... vin chaud.

Beaucoup de spectateurs pour applaudir la troupe « THEATRE EN PLAIN-CHANT » venue nous présenter une pièce tragi-comique de FEDERICO GARCIA LORCA.

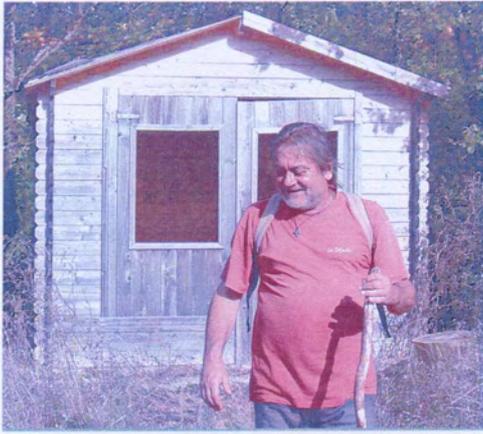
Un beau succès!



Quelques pas esquissés avec les passionnés de danse country de COUNTRY'S VALLEY nous ont permis de découvrir cette tradition venue d'Amérique jusqu'à CARAGOUDES.



Pour les sportifs, la gymnastique toujours et encore...et pour la première fois, par une belle journée d'automne, une promenade suivie par une vingtaine de CARAGOUDAIS a été proposée par le foyer. BRAVO aux enfants VINCENT qui, pendant deux heures, ont marché avec les grands sans faiblir.



D'autres promenades vous seront offertes dans le courant de l'année.

L'année 2014 verra la réalisation du projet porté par le foyer de créer une bibliothèque à CARAGOUDES.

POUR CELA NOUS AVONS BESOIN VOUS !

Votre aide par des dons de livres, revues, jeux, BD, à déposer à la mairie, sera la bienvenue.

MERCI !

CETTE BIBLIOTHEQUE SERA POUR VOUS !



L'équipe du foyer rural vous souhaite une très belle et heureuse année 2014.



Je suis Président depuis maintenant 3 années, et je vois de plus en plus diminuer ce gibier aux longues oreilles et aux grandes pattes, que beaucoup de chasseurs apprécient et qui manquent dans leurs assiettes. Ce gibier que j'appelle le « canasson ».

Vu la baisse de ce petit mammifère, l'A.C.C.A de Caragoudes, Préserville et de Tarabel ont décidé de clôturer la chasse du lièvre le 27 novembre 2013 afin de conserver la vieille souche. En tant que Président, je suis déçu pour ces chasseurs qui ont la carte. J'espère qu'ils comprendront la situation de cette espèce et que l'année à venir sera meilleure pour tous les gibiers.

Une battue au chevreuil a été organisée à Caragoudes et Toutens, le 17 février 2013, où un cervidé de 27 kg fût tué par François Irla au bois de la Canal.



Une battue au renard a aussi été faite le 19 mai 2013 avec Toutens, où 3 renards furent tués au bois en face de chez monsieur le Maire.

Il y a eu quelques cailles, un passage rapide de palombes, et au dernier trimestre celui des bécasses.

Quand au grand gibier, beaucoup de perte:

- deux chevreuils trouvés morts. Un sur la route blessé par un plomb, et un autre à Ségreville tué par une voiture le lundi 9 décembre 2013.
- un sanglier d'environ 75/80 kg trouvé mort, blessé par balles au ventre, le dimanche 22 décembre 2013 dans le parc d'en Bladet.

Capture sauvage : 4 fouines, 1 renard dans le jardin de chez monsieur Alain Marquier.

Des lâchés de gibiers ont été effectués : 80 faisans et 100 perdrix.

**Le Président le L'A.C.C.A de Caragoudes et tous les chasseurs,
vous souhaitent à tous et à toutes une très
Bonne et Heureuse Année 2014.**



Le Président Monsieur Gaston Cau

2013 : CHANTIER MAIRIE SALLE DES FETES







A L'HEURE DE L'APERITIF



TOP DEPART POUR LES MOULES FRITES DE PEPITO



POUR DANSER OU POUR MANGER ON SE RASSEMBLE POUR LA FÊTE

DELIRE DE LA FÊTE





